



Vente d'alcool aux mineurs : Que dit la loi ? Comment dire non ? »

• **Date de validation**

16 avril 2010

• **Support**

Brochure

• **Thème dominant**

Alcool

• **Public visé**

Professionnels/ fournisseurs d'alcool

• **Objectif/ Descriptif**

La préfecture de la Seine-Saint-Denis a sollicité le Crips pour la réalisation d'un outil permettant d'accompagner les distributeurs d'alcool du département dans l'application de la nouvelle loi interdisant la vente d'alcool aux mineurs. Il a été décidé en concertation avec la préfecture et les syndicats de professionnels distributeurs d'alcool de réaliser deux plaquettes : une à destination des professionnels et une à destination des mineurs.

La plaquette à destination des fournisseurs d'alcool de la Seine-Saint-Denis, informe sur le respect et les raisons de la loi HPST (risques encourus en cas de vente d'alcool à un mineur, risques sanitaires et sociaux liés à la consommation d'alcool chez les jeunes...) et sur les conduites à adopter face aux jeunes (conseils pratiques).

- **Auteurs**

Crips Ile de France et la préfecture de Seine saint Denis avec le partenariat des syndicats distributeur d'alcool

- **Diffusion**

Nationale

version téléchargeable sur le site du Crips: www.lecrips-idf.net

et sur le site de la MILDT: www.drogues.gouv.fr

Renseignements: info@lecrips.net

- **Coût**

gratuit (cout de l'envoi postal)

Toutefois, possibilité d'imprimer le Pdf